

COMPTE RENDU CAPL RECOURS DE NOTATION DU 18/09/13

Contrôleurs des Finances Publiques

Il y avait un peu de grain à moudre

Avec l'apparition du recours hiérarchique, il est clair que nous sommes allés à la découverte d'une nouvelle CAPL, différente des appels de note d'autrefois.

En effet, nous n'avons plus en CAPL, une vision globale de tous les recours, puisque certains d'entre eux ne franchissent pas le cap du recours hiérarchique, cette décision relevant de la liberté de choix de l'agent au regard de l'évolution de son dossier, à ce stade de la procédure.

En bout de course, seulement 8 contrôleurs ont saisi la CAPL.

Les recours peuvent porter soit uniquement sur la reconnaissance de la valeur professionnelle, soit uniquement sur les éléments contenus dans le CREP, ou aussi bien sûr à la fois sur ces deux volets.

IL EST IMPORTANT DE BIEN DEFINIR DES L'ELABORATION DU RECOURS HIERARCHIQUE LES POINTS QUE L'ON CONTESTE.

La suite de la procédure ne pourra porter que sur ces seuls points.

DES LA PRISE DE CONNAISSANCE DU CREP, Contactez un élu FO DGFIP 66

Dans cette CAPL :

2 collègues ont obtenu + 2 mois

2 collègues ont obtenu + 1 mois

Il y avait donc un peu de grain à moudre.

QU'IL FAUT RAPPROCHER DE L'ENSEMBLE DES CONTROLEURS

Car comme nous l'avons dit en liminaire, le nombre de recours ne reflète pas le mécontentement réel des personnels en la matière.

Vos représentants :

Mireille JUAN

Marc HOMS

Thierry DELALANDE

Bernard MARTI